

Présidentielle 2022

**Les 7 propositions de
l'Alliance des Mobilités
pour concilier climat
et pouvoir d'achat**

L'Alliance des Mobilités fédère au sein de Mobilians (ex CNPA) les entreprises des nouvelles mobilités en France (covoiturage, autopartage, vélos, trottinettes et scooters partagés, parkings intelligents).

Pour répondre aux enjeux climatiques, le secteur des transports doit profondément se transformer. Au delà de la transition écologique, l'épisode des gilets jaunes et la hausse actuelle des prix du carburant matérialisent les impératifs sociaux qui s'articulent autour des politiques mobilités. Alors que **plus de 70% des navetteurs utilisent seuls leur voiture pour leurs déplacements domicile-travail**, l'urgence pour atteindre nos objectifs est d'accompagner ces millions d'actifs vers une mobilité plus durable.

L'Alliance des Mobilités, qui fait le lien entre le système voiture, indispensable pour des millions de Français, et les réseaux de transport en commun, qui structurent nos villes, **propose 7 mesures phares pour construire une politique de mobilité qui concilie enfin climat et pouvoir d'achat.**



AXE



Financer la transition vers des modes de transport partagés

Pour impulser les changements d'usages indispensables à la transition écologique, il est nécessaire d'accélérer le déploiement national de solutions ayant déjà fait leurs preuves à des échelles locales.

Or, la question du passage à l'échelle est en grande partie liée à des problématiques de financement. En effet, si les nouvelles mobilités (covoiturage, auto-partage, vélos / scooters / trottinettes électriques) disposent d'un modèle économique dans les grandes métropoles nationales, où la demande est suffisante, leur déploiement partout en France ne pourra être envisagée que sur un modèle en partie subventionné, proche du transport en commun.



1 milliard d'euros pour développer les alternatives aux véhicules individuels dans les ZFE à horizon 2024

En transformant la dette Covid des AOM en subventions en cas d'investissement dans les nouvelles mobilités

Au sortir de la crise sanitaire, l'État a accordé 647 millions d'euros d'avances remboursables aux AOM régionales et près de 1,157 milliards d'euros à Ile-de-France Mobilités afin de couvrir leurs pertes de recettes commerciales et la baisse de versement mobilité non compensée.

Pour réaliser la transition écologique de nos villes, il est **nécessaire de développer les mobilités durables**, et les transports en commun classiques ont montré leurs limites en termes de report modal. La LOM donne toute compétence aux AOM pour **investir dans les nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage, vélos / scooters / trottinettes électriques partagés)**, mais encore faut-il qu'elles y consacrent une part significative de leur budget mobilité (aujourd'hui < 0,1%).

Pour orienter la dette Covid vers les nouvelles solutions de mobilités, l'Alliance des Mobilités propose que chaque euro investi dans les nouvelles mobilités par les AOM soit déductible à 50% de leur dette Covid. Avec ce mécanisme, pas moins d'1 milliard d'euros pourrait être investi pour développer les alternatives aux véhicules individuels dans les ZFE à horizon 2024.



Baisser le prix des transports en commun et partagés de 15% pour les usagers avec une TVA réduite

En alignant le taux de TVA appliqué aux nouvelles mobilités sur celui du transport en commun

Au même titre que le transport en commun, **les pouvoirs publics doivent identifier l'usage des nouvelles mobilités comme un service essentiel en leur appliquant un taux de TVA à 5,5%** en cohérence avec la réforme de la directive TVA opérée en décembre 2021.

Pour répondre aux défis climatiques, **l'ensemble des mobilités partagées doivent en effet être mobilisés de manière complémentaire par les acteurs publics comme les usagers.** À cette fin, **l'Alliance des Mobilités propose que ces modes soient soumis aux mêmes règles fiscales.**

Cette mesure permettrait en outre d'apporter une réponse concrète aux citoyens qui se verront touchés par la généralisation des ZFE dès 2023. Ils pourront ainsi **bénéficier d'une baisse de prix de 15% pour leurs déplacements en utilisant un bouquet de services de mobilité largement étendu allant du métro au vélo partagé.**



Accompagner les Français vers les **nouveaux usages des mobilités**

Parallèlement à une politique visant à financer le déploiement de solutions de mobilités décarbonées et partagées sur le territoire, **il sera nécessaire de mettre en place des politiques publiques visant à accompagner les citoyens vers ces nouveaux usages.**

3 Lancer les 5 ans de la mobilité durable pour que chacun puisse connaître les alternatives pour mieux se déplacer

En communiquant massivement pour financer des changements de comportement, plutôt que des technologies qui existent déjà

Le financement public de l'innovation dans les transports est trop souvent fléché dans des investissements technologiques. **Les solutions de covoiturage, autopartage, vélo / scooter / trottinettes électriques partagés ont aujourd'hui déjà fait leurs preuves et bénéficient d'investissements privés pour leurs technologies.**

Pour convaincre les automobilistes de passer sur ces solutions de mobilité partagée, **l'investissement public doit se concentrer sur la promotion des usages.**

À l'image de la communication institutionnelle sur la santé (MangerBouger, campagne vaccinale, ...), un vaste plan de communication est nécessaire sur la durée du quinquennat pour **ancrer les nouvelles solutions de mobilité dans les habitudes quotidiennes des Français.**





Un Budget Mobilités Durables unique de 800€ / an pour tous les actifs

En fusionnant le Forfait Mobilités Durables et le remboursement obligatoire des transports en commun pour créer un Budget Mobilités Durables unique

Afin de financer la mobilité des salariés, **la LOM a complété l'obligation de prise en charge à 50% de l'abonnement transport du Forfait Mobilités Durables (FMD)**. Depuis sa mise en application, le FMD peine à séduire les employeurs. Même parmi les organisations les plus motrices dans leur politique de mobilité, **seules 20% d'entre elles avaient mis en place le FMD fin 2020** ([Baromètre Forfait mobilités durables](#), ADEME 2021). Outre son caractère facultatif, la mise en place du FMD crée en effet beaucoup de complexité au moment de le cumuler avec les abonnements de transports en commun et les deux aides entraînent une double comptabilité. Ainsi, **beaucoup d'employeurs préfèrent ne pas s'engager ou adopter des plans restrictifs** (interdiction de cumuler, règles de gestion complexes...).

Pour répondre aux enjeux climatiques, **la mobilité doit être multimodale**. Les aides des employeurs doivent donc être à l'image du bouquet de services disponibles pour les salariés et ne pas opposer les modes de transport vertueux. **L'Alliance des Mobilités propose un choc de simplification en regroupant le FMD et le remboursement obligatoire de 50% de l'abonnement transport en commun sous une seule et même aide salariale : le Budget Mobilités unique. Le Budget Mobilités serait obligatoire pour les employeurs de plus de 11 salariés et exonéré de charges sociales et patronales jusqu'à 800€ par salarié et par an. Dans le cas où le remboursement de 50% de l'abonnement TC dépasserait le seuil de 800€ (abonnement SNCF), le salarié pourrait tout de même se faire rembourser sur justificatif 50% de cet abonnement.**



5 Un chèque mobilités de 2500€ pour financer pendant 5 ans sa mobilité en cas d'abandon d'un vieux véhicule

En élargissant la prime à la conversion aux nouvelles mobilités avec un chèque de 500€ / an pendant 5 ans

La conversion du parc automobile vers l'électrique est nécessaire mais ne saurait répondre à elle seule aux problématiques sociales, environnementales et économiques - dont la hausse du coût de l'énergie - actuelles et futures.

L'Alliance des Mobilités propose d'élargir la prime à la conversion aux nouvelles mobilités avec un chèque de 2500€ sur 5 ans (500€ / an pendant 5 ans), donnant le choix à l'automobiliste d'acquérir un nouveau véhicule ou de financer sa mobilité et celle de son ménage via des modes de transports partagés et décarbonés.



AXE



Une gouvernance et une réglementation adaptée

La LOM a réglé la plupart des sujets de gouvernance en définissant de manière précise les compétences de chacun. **Il s'agit désormais de décloisonner les modes à l'intérieur même du Ministère des Transports et de faire entrer la mobilité quotidienne dans les enjeux des entreprises.**



Inciter les employeurs à prendre en compte l'impact de la mobilité domicile-travail

En incluant les mobilités domicile-travail dans le scope 2 de la comptabilité carbone des entreprises

Pour répondre aux enjeux climatiques, la mobilité induite par les employeurs, et en particulier les trajets pendulaires, représentent un vrai défi.

L'Alliance des Mobilités propose que les trajets domicile-travail des salariés entre dans les scopes 1 et 2 des émissions carbone des entreprises. Cette intégration inciterait les employeurs soumis à la déclaration de performance extra-financière à mettre à disposition des mobilités plus décarbonées à leurs salariés.





Nommer un.e Ministre chargé.e des Mobilités et décloisonner les modes de transport au Ministère

En passant d'une approche politique centrée sur le véhicule à une approche fondée sur les besoins de mobilité des habitants

L'Alliance des Mobilités propose de nommer, non pas un.e Ministre chargé.e des Transports, mais un.e Ministre chargé.e des Mobilités. Plus qu'une dénomination, ce changement doit s'accompagner d'un **décloisonnement des modes dans l'administration.**

Aujourd'hui, les conseillers du Ministre sont répartis en verticales sectorielles (automobile, filières maritimes, nouvelles mobilités, ...) et mettent en concurrence les modes, ne permettant pas de penser la mobilité de manière multimodale dans un objectif d'intérêt général.

À propos de l'Alliance des Mobilités

L'Alliance des Mobilités, 19ème métier de Mobilians (ex CNPA), fédère et représente l'ensemble des entrepreneurs de la mobilité et de l'automobile qui mettent l'innovation au service de la mobilité des citoyens d'une part, mais également au service de la digitalisation des métiers historiques de l'automobile d'autre part.

L'Alliance des Mobilités rassemble aujourd'hui plus de 100 entreprises de l'automobile et de la mobilité, jeunes pousses comme licornes.

Retrouvez la liste de tous les adhérents sur
alliance-des-mobilites.com/nos-membres

